

# LA LETTRE de MICHEL CANÉVET

**Sénateur du Finistère**

Membre de la commission des finances



**Édito**

**Janvier 2024 – Lettre n° 39**

## **Bloavezh Mat !**

Agréables moments à chacun en cette année française olympique et paralympique. Au fil des cérémonies de vœux dans les communes, je ne peux hélas les faire toutes, je constate la vitalité des activités sportives sur l'ensemble du Finistère.

Les équipements sont nombreux et diversifiés, améliorés progressivement pour tenir compte de la transition énergétique. Les associations peuvent dès lors se développer et proposer des activités de loisirs selon les volontés de chacun. Merci aux bénévoles qui s'y impliquent : c'est aussi cela la vie en société, pour prévenir par le sport notre santé et permettre à d'autres de le faire également.

Ce début d'année est marqué, d'une part, avec le constat d'une baisse continue des naissances : les répercussions sur les écoles risquent d'être compliquées dans quelques années ! D'autre part, les difficultés de logement deviennent fortes, particulièrement sur le littoral du Finistère. Nous avons à nous inspirer des bonnes pratiques pour conserver un rythme de production élevé et permettre à chacun de se loger tout en soutenant fortement l'accession à la propriété, car les bretons sont attachés à leur logement.

Les périodes de vœux dans les communes ont été autant d'occasions d'échanger pour revoir nos réflexions et formuler des propositions adaptées sur les réformes à mener par les textes législatifs.

N'hésitez pas à me faire part de vos préoccupations. Bien cordialement,

**Michel CANÉVET**

## Congrès des maires :

---



A l'occasion de la 105ème édition du Congrès des maires à Paris les 21, 22 et 23 novembre derniers, vous avez été nombreux à venir visiter le Palais du Luxembourg, à notre invitation commune avec Nadège HAVET. Vous avez ainsi pu, à divers moments, assister aux séances publiques et découvrir les rouages du Sénat. Heureux de vous retrouver, nous avons pu partager un moment convivial le mardi soir autour du Secrétaire d'État chargé de la mer, Hervé BERVILLE, à la Maison de l'Amérique latine.

## MES PRIORITÉS

Table ronde avec la fédération des services à la personne sur les emplois chez les particuliers et l'évaluation du crédit d'impôt institué pour les services à la personne



J'ai organisé, aux côtés de la Fédération des services à la personne, une table ronde sur les emplois chez les particuliers et l'évaluation du crédit d'impôt immédiat institué, avec succès, pour les services à la personne.

Étaient présents : Maxime AIACH, Président de Domia Group, et Brice ALZON, Président de la Fédération du Service aux particuliers (FESP) ; et sont intervenus Laurent MARTEL, Directeur de la Législation fiscale, Yann-Gaël AMGHAR, Directeur de l'Agence Centrale des organismes de Sécurité sociale, Morgan DELAYE, Adjoint au Directeur général de la Sécurité sociale et Geoffroy CAILLOUX, Chef du service de l'Économie de proximité à la DGE.

Nous avons pu souligner l'importance du secteur des services à la personne, défini comme regroupant l'ensemble des activités visant le bien-être des personnes à leur domicile.

Il est utilisé par environ 4 millions de particuliers en France, à travers 3 modes de recours (emploi direct, prestataire, mandataire) et 5 types d'employeurs (particuliers employeurs, entreprises privées, associations, organismes publics et auto-entrepreneurs).

Les tendances structurelles telles que le vieillissement de la population, la hausse du taux d'activité des femmes ou encore l'augmentation du nombre de familles monoparentales portent une croissance de la demande potentielle en volume de 0,9 %.

Les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif innovant, le crédit d'impôt instantané (C2I), qui permet le préfinancement par l'État de 50 % du prix des prestations de SAP. L'implémentation du C2I aura un impact extrêmement positif sur le secteur entre création d'emploi et diminution du marché non déclaré.

## **Territoires « zéro chômeur de longue durée »**



J'ai interpellé le Gouvernement concernant l'évolution à la baisse du soutien de l'État du dispositif Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD).

À partir du 1er octobre 2023, la contribution destinée à financer les emplois créés sera calculée sur la base de 95 % du salaire minimum interprofessionnel de croissance brut et non plus de 102 % comme cela se pratique actuellement.

Cette baisse, estimée à plusieurs millions, aurait, selon les mairies et les associations qui ont mis en place ce dispositif, des incidences importantes, susceptibles de fragiliser ce modèle économique pour un grand nombre d'entreprises à but d'emploi.

Pourtant, ce dispositif a permis à 4 000 personnes de sortir du chômage de longue durée et existe aujourd'hui dans 58 territoires répartis dans 38 départements et 14 régions. Une centaine d'autres projets sont également en cours.

Dans sa réponse, le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion indique que l'expérimentation a bénéficié d'un soutien conséquent et continu de l'État : entre 2017 et 2022, le financement de l'État est passé de 14,9 M€ en 2017 à 32,8 M€ en 2022. Entre 2021 et 2023 l'augmentation des crédits votés a été de 57 % pour atteindre 44,94 M€, afin de financer en prévisionnel à fin 2023, un volume de 2 276 salariés en Équivalents Temps Plein (hors financements des Conseils Départementaux et autres partenaires).

L'État apporte son concours financier à plusieurs titres. Il finance tout d'abord une dotation d'amorçage pour chaque ETP nouvellement créé, à hauteur d'un taux plafond de 30% du SMIC horaire, mais aussi un Complément Temporaire d'Équilibre (CTE) en cas de déséquilibre financier des structures et enfin une Contribution au Développement de l'Emploi (CDE). Un décret fixe la Contribution au Développement de l'Emploi (CDE) dans une fourchette de 53 à 102 % du SMIC par emploi. Elle était fixée à 95 % par l'arrêté du 26 décembre 2018. L'augmentation qui a suivi à 102%, par un arrêté du 12 juillet 2021, s'explique par un soutien renforcé et nécessaire pendant la crise Covid. Elle retrouve donc son taux initial de 95%, par un arrêté du 31 juillet 2023.

Toujours en faveur d'un soutien de ce dispositif qui a fait ses preuves, j'ai déposé un amendement au projet de loi de finances 2024 pour allouer à cette expérimentation le budget demandé de 89 millions d'euros, alors que le texte initial limitait les financements de l'État à 69 millions d'euros.

Grâce à l'engagement des acteurs du secteur de l'insertion le budget pour 2024 alloué à TZCLD représentera 80 millions d'euros.

[Retrouvez ici la réponse complète du ministre](#)

## Cigarettes PUFF et prévention des jeunes

---



J'ai attiré l'attention du Gouvernement sur les conséquences des ventes croissantes de cigarettes électroniques jetables « puff » à destination des mineurs. Malgré l'interdiction de la vente de ces cigarettes à ce public, celle-ci reste facilitée par l'achat en ligne ou en bureau de tabac, la justification de l'âge étant souvent ignorée. Elles rencontrent également une publicité ciblée très favorable sur les réseaux sociaux à la fois des distributeurs mais aussi des consommateurs. En outre, leur prix abordable et leur apparence colorée présente le risque d'augmenter la consommation de tabac par les jeunes, mais aussi d'inciter à la consommation des jeunes qui ne fumaient pas auparavant. Il s'agit d'un produit addictif, contenant de la nicotine qui a des effets sur le développement du cerveau et créerait une dépendance encore plus forte.

La réponse du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse souligne sa collaboration avec la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, afin de mettre en œuvre des actions de sensibilisation visant à retarder l'âge des premières expériences, prévenir la consommation de tabac sous toutes ses formes et éviter l'addiction. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de santé, du plan national de mobilisation contre les addictions et du plan national de lutte contre le tabac, en cours d'actualisation pour la période 2023-2027.

Les collèges et lycées, acteurs de la prévention des conduites addictives, mettent également l'accent sur le renforcement des compétences psycho-sociales des élèves afin qu'ils développent leur esprit critique conduisant à des choix réfléchis et autonomes, en s'affranchissant des influences sociales et médiatiques. La prévention se déroule tout au long de l'année, avec des moments clés comme le mois sans tabac en novembre et la journée mondiale contre le tabac le 31 mai. Des actions destinées aux parents sont également entreprises pour influencer positivement le comportement des enfants vis-à-vis des addictions.

[Retrouvez ici la réponse complète du ministre](#)

## Parcoursup et orientation secteur sanitaire et social



J'ai interpellé le Gouvernement concernant l'orientation vers le secteur sanitaire et social. Les secteurs sanitaires et médico-sociaux, essentiels pour l'accompagnement d'un grand nombre de nos concitoyens, font face à des difficultés de recrutement. L'un des problèmes identifiés porte sur le numerus clausus lié aux professions de santé. Alors que de nombreux candidats souhaiteraient, par exemple, suivre un cursus d'infirmier, le nombre de places dans les écoles est limité. Ainsi, l'entrée en institut de formation en soins infirmiers (IFSI) reste soumise à un numerus clausus (36 104 places pour 2022/2023). Or, le métier d'infirmier nécessite, outre la formation, une véritable motivation. On constate également, dans les établissements de formation, l'abandon de nombreux parcours de formation au constat que le métier ne répond pas aux aspirations des étudiants. Dès lors, on peut s'attendre à une pénurie de personnel à l'avenir, du fait du déficit de candidats formés.

Dans sa réponse, l'ancien ministre de la Santé et de la Prévention, Aurélien ROUSSEAU, rappelle que les formations en soins infirmiers ont intégré Parcoursup en 2019 pour permettre aux lycéens et étudiants en réorientation d'y accéder après le baccalauréat sans concours.

Le concours présentait plusieurs inconvénients : un défaut de visibilité et d'attractivité de l'offre, des coûts importants pour les candidats et leur famille, le développement des préparations privées payantes. L'intégration dans Parcoursup visait donc à favoriser l'égalité des chances. Pour les IFSI, la logique territoriale est prise en compte sur Parcoursup : les IFSI sont regroupés à l'échelle d'une académie ou d'une université. Chaque regroupement correspond à un vœu et chaque institut à un sous-vœu. Le candidat peut formuler jusqu'à 5 vœux, correspondant à 5 regroupements. Au sein d'un regroupement, chaque institut correspond à un sous-vœu. Le candidat a donc la possibilité de demander une même formation dans plusieurs établissements différents membres d'un même regroupement et cela ne compte que pour un seul vœu, sur les 5 possibles en IFSI. Les commissions d'examen des vœux sont organisées à l'échelle des regroupements.

Le ministre souligne la large offre d'IFSI au niveau géographique. Avec 365 IFSI répartis sur l'ensemble du territoire, les candidats peuvent soit privilégier la poursuite de leurs études à proximité de leur lieu de vie actuel, soit envisager une mobilité géographique. Il m'assure qu'aucun algorithme de Parcoursup n'opère l'examen et le classement des dossiers. Cette responsabilité est assurée intégralement par les professionnels des établissements de formation en soins infirmiers qui examinent et classent les dossiers au regard des critères qu'ils ont eux-mêmes définis. Les IFSI étant des formations dites sélectives au sens de l'article L. 612- 3 du code de l'éducation, seule la valeur académique des candidats est prise en compte. En partenariat avec les responsables d'IFSI, l'équipe Parcoursup a enrichi la page dédiée aux IFSI pour la session 2023 (questionnaire d'auto-positionnement, lignes directrices pour la rédaction du projet, etc). En pleine cohérence avec le rapport IGESR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) - IGAS (Inspection générale des affaires sociales) sur l'évolution de la profession et de la formation infirmières et l'ouverture des travaux pour réformer la formation d'infirmier et redéfinir les missions des infirmiers, des mesures ont été prises sur Parcoursup pour renforcer les actions d'information et d'orientation de manière à permettre aux IFSI d'assurer une évaluation plus qualitative de la motivation des candidats, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des entretiens.

[Retrouvez ici la réponse complète du ministre](#)

## Digitalisation des hôpitaux



J'ai saisi le Gouvernement sur la digitalisation de l'hôpital comme solution face à l'accroissement du temps administratif au détriment de la délivrance des soins. En effet, malgré une enveloppe totale de 1,4 milliard d'euros annoncée en faveur du rattrapage du retard numérique dans le secteur de la santé lors du dernier Ségur de la santé, en 2020, on constate que les évolutions sont faibles. La digitalisation des hôpitaux peut se traduire par les prises de rendez-vous en ligne, la dictée vocale, les aides à la prescription, la téléconsultation ou encore la capacité de partage des dossiers médicaux au sein de structures de soins coordonnées entre les villes et les hôpitaux. Il conviendrait de s'attacher à développer la digitalisation comme cela s'effectue déjà pour la médecine libérale avec des entreprises comme Doctolib. Pour cela, des expérimentations pourraient être menées dans quelques établissements de santé, comme ce fut le cas pour l'hôpital européen de Marseille qui est

parvenu à réduire de 25 % le temps de prise en charge des patients par les urgentistes grâce à une forte digitalisation accroissant l'efficacité du corps médical. Dans son rapport 2023 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, paru le 24 mai 2023, la Cour des Comptes émet des inquiétudes sur le déficit persistant de notre système de soins hospitaliers. Il y a urgence à développer la digitalisation pour aider les soignants, réduire l'emprise administrative, limiter les erreurs médicales et redonner aux hôpitaux une visibilité financière. Le personnel médical consacre entre deux et trois heures par jour à la gestion et à la distribution des médicaments, ainsi qu'à diverses tâches administratives liées au stockage. Enfin, la digitalisation permet d'accroître la disponibilité du personnel soignant, point essentiel pour lutter contre les déserts médicaux. J'ai donc souhaité connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour faciliter le développement de la digitalisation des hôpitaux.

Dans sa réponse, l'ancien ministre de la Santé et de la Prévention, Aurélien ROUSSEAU, a rappelé les quatre axes de la nouvelle feuille de route nationale du numérique en santé 2023-2027, publiée au mois de mai 2023, dont un axe vise spécifiquement à "redonner du temps aux professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique". Depuis 2012, plusieurs programmes de financement des systèmes d'information hospitaliers ont été développés : le plan Hôpital Numérique 2012-2017, le programme HOP'EN (Hôpital numérique ouvert sur son environnement) 2018-2022, et le programme SIMPHONIE de simplification des parcours administratifs hospitaliers pour les patients et les professionnels. Le programme HOP'EN vise à moderniser les systèmes d'information hospitaliers. 1 436 établissements de santé en ont bénéficié avec un financement dans le cadre d'une enveloppe globale de 420 M€. Le ministre a ensuite mentionné le programme SIMPHONIE qui a permis de généraliser le tiers payant complémentaire, de faciliter le paiement des restes à charges patients et de développer la dématérialisation des échanges entre patients et hôpital (prise de rendez-vous et préadmission en ligne, informations sur bornes à l'entrée de l'établissement, etc).

Depuis 2018 est également déployé le programme e-Parcours, qui met à disposition des professionnels des outils de coordination de parcours de santé prioritaires, en particulier pour les prises en charge complexes. 16 régions ont finalisé le déploiement de leur offre numérique.

Le ministre a souligné aussi l'importance de la télésanté permettant d'encourager l'exercice coordonné avec l'accompagnement aux téléconsultations par une infirmière ou un pharmacien.

[Retrouvez ici la réponse complète du ministre](#)

## Fin de vie et unités de soins palliatifs



J'ai pu attirer l'attention du Gouvernement sur la situation dans laquelle se trouvent les patients en fin de vie. Ils représentent entre 150 000 et 200 000 personnes selon les estimations. En considérant le vieillissement de la population française et le nombre de personnes atteintes par de lourdes maladies, certaines dégénératives, l'aide à mourir ou les soins palliatifs constituent de vrais sujets de débats. Les lois de 2005 et de 2016 ont permis des évolutions sur le sujet. La dernière session de la convention citoyenne sur la fin de vie du 2 avril 2023 s'est positionnée en faveur d'une ouverture conditionnée de l'aide à mourir. Près de 300 associations soutiennent l'amélioration des soins palliatifs et l'élaboration d'une assistance au suicide. Les unités de soins palliatifs, élément central de ce processus d'accompagnement dans la fin de vie, sont inexistantes dans 26 départements français. Ainsi ce manque de structure amène certains Français à se tourner vers l'assistance au suicide proposée dans certains pays voisins comme la Suisse. En plus d'un coût élevé, soit 8 000 euros en Suisse, cette procédure éloigne le malade de ses proches et de son lieu d'habitation. J'ai donc souhaité savoir si une amélioration des soins palliatifs, à travers un développement du nombre d'unités de soins, ainsi qu'une évolution de la législation sur l'aide active à mourir étaient envisagées à court ou moyen terme, notamment par une loi sur la fin de vie.

Dans sa réponse, la ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, Agnès FIRMIN LE BODO, a indiqué que, sur la base des données consolidées auprès des Agences régionales de santé (ARS), 20 départements ne sont pas pourvus d'unités de soins palliatifs (USP), souvent compensées par une offre particulièrement développée en lits identifiés soins palliatifs (LISP).

La ministre a souligné que des crédits sont alloués pour aider à la création de nouvelles unités et que de réelles avancées en termes de structuration et de maillage territorial d'une offre graduée de soins palliatifs ont été obtenues grâce aux plans nationaux successivement conduits. D'après elle, des disparités d'accès sur le territoire persistent, auxquelles le plan national 2021-2024 « développement des soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie » entend répondre. L'instruction relative à la structuration des filières territoriales de soins palliatifs, publiée en juillet 2023, fournit un cadre national précisant le maillage territorial à atteindre et les missions respectives des équipes spécialisées de soins palliatifs, clarifiant leurs articulations avec les autres équipes de soins. En 2022, ce sont 15 millions d'euros qui ont été alloués pour accompagner les mesures de structuration et de renforcement de la filière palliative, reconduits en 2023. Dans le même temps, des cellules d'animation régionale de soins palliatifs se mettent en place pour contribuer aux diagnostics territoriaux et à la remontée des besoins ainsi qu'à la lisibilité de l'activité palliative, qu'elle soit en établissement ou à domicile. Ces mesures de soutien de l'offre palliative se combinent nécessairement avec des actions de développement de la formation des professionnels, pour diffuser les bonnes pratiques et promouvoir une dynamique d'échanges pluridisciplinaires.

**AU SÉNAT**

## Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'UE



Je me suis rendu à la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne à Madrid. L'occasion d'échanger sur la gouvernance et la reprise économique pour une meilleure appropriation à l'échelon national des plans structurels et nationaux, des règles plus simples pour appréhender la situation budgétaire des différents pays de l'UE, la mise en œuvre de réformes à même de répondre aux enjeux et le respect des engagements pris.

Cette nouvelle gouvernance conduit à plus associer les parlements nationaux et tenir compte des spécificités de chaque pays plutôt que de jauger chacun sur les mêmes bases et d'assurer d'une réelle mise en œuvre des réformes projetées. Avec le Président de la Commission des Finances Claude Raynal et le Rapporteur général Jean François Husson, nous y avons représenté le Sénat et la France.

J'ai participé plus particulièrement à la table ronde dédiée à l'intégration de la dimension sociale dans la gouvernance économique pour évoquer la portabilité des droits sociaux dans un contexte de mobilité européenne et l'identification des besoins en emplois sur l'espace européen. Mais aussi à la table ronde dédiée à l'autonomie stratégique ouverte. J'ai souhaité rappeler, d'une part, l'ambition pour une économie circulaire accrue, notamment pour réduire la dépendance européenne aux matières premières primaires. D'autre part, j'ai

souligné la nécessité d'une souveraineté alimentaire en ayant les mêmes exigences sur les produits importés que pour celles imposées à nos producteurs.

## Projet de loi de finances pour 2024



Le vendredi 29 décembre 2023, le Président de la République a promulgué la loi de Finances 2024. Loi importante, elle détermine l'ensemble des recettes et des dépenses de l'État pour l'année à venir. Le Sénat ayant rejeté en nouvelle lecture le projet de loi de finances le 19 décembre, la loi a été adoptée le 21 décembre, par l'Assemblée nationale, en application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Le projet de loi de finances, présenté par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le MAIRE, ainsi que le ministre délégué chargé des comptes publics, Thomas CAZENAVE, avait différents objectifs comme la lutte contre l'inflation, l'investissement pour la transition écologique ou encore la baisse du déficit public. En ce qui concerne la lutte contre l'inflation, la loi de finances prévoit un budget qui mobilise près de 25 milliards d'euros pour l'indexation des prestations sociales et des minima sociaux, des retraites et de l'impôt sur le revenu. Ensuite, le projet de loi de finances prévoit au sein de ses dépenses, trois chantiers prioritaires de financement : la transition écologique avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires ; le secteur régalién avec un budget en hausse de 4 milliards d'euros ; et enfin le secteur de l'éducation et de la formation avec un budget de 5,5 milliards d'euros.

Cependant, le texte sur lequel le Gouvernement a engagé sa responsabilité en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, n'a repris aucune des économies voulues et votées par le Sénat, qui s'élevaient à plus de 7 milliards d'euros. Celles-ci permettaient d'engager le redressement des comptes publics de la France, notamment par le ciblage des baisses d'impôt sur l'électricité. Tandis qu'au niveau Européen la majorité des États membres ont déjà engagé différentes mesures afin d'obtenir le rétablissement de leurs comptes publics, la France est à présent identifiée comme faisant partie des pays de l'Union européenne détenant la dette publique parmi les plus élevées.

Néanmoins, le Gouvernement a créé un « fonds de soutien exceptionnel aux collectivités territoriales du Pas-de-Calais et de Bretagne » en réponse aux dégâts majeurs subis en novembre avec la tempête Ciaran. Ce fonds est doté de 80 millions d'euros pour 2024.

En outre, 60 articles votés et rédigés par le Sénat ont été supprimés en nouvelle lecture par le Gouvernement ou par le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

En désaccord avec le Sénat, le Gouvernement a prévu la prorogation jusqu'au 31 décembre 2027 du prêt à taux

zéro (PTZ) pour les appartements neufs en zone tendue et pour les logements anciens avec travaux en zone non tendue, alors qu'environ la moitié des PTZ étaient jusqu'ici allouées pour des projets de construction de maisons individuelles.

Un des apports significatifs du Sénat conservé par le Gouvernement est la création des zones « France ruralités revitalisation », avec l'objectif d'améliorer la vie des citoyens en zone rurale.

De mon côté, j'ai proposé différents amendements sur le Projet de loi de finances 2024. Par exemple, le non-assujettissement des maisons d'assistantes maternelles (MAM) à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) afin d'améliorer la santé financière de ces maisons d'accueil et de dynamiser notre démographie. Malheureusement, cet amendement n'a pas été conservé.

## **Projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration**

---



### **Pourquoi j'ai voté la loi Immigration.**

Mis en cause dans la presse locale, concernant mon vote sur la loi Immigration, il m'a semblé utile d'apporter les précisions suivantes :

J'assume pleinement mon vote sur un texte de loi qui vise à mieux réguler les séjours prolongés dans notre pays.

Il nous faut reconnaître que nous ne pouvons assurer la prise en charge de tous ceux qui souhaitent venir en France et bénéficier des nombreux avantages sociaux financés par les contribuables d'une part, par la dette donc les générations futures d'autre part, ce qui est inacceptable.

320 000 titres de séjour -un nombre jamais atteint auparavant-, ont été délivrés en 2022. Et pourtant, le nombre d'étrangers en situation irrégulière ne cesse de croître, encouragés par des passeurs leur faisant miroiter, contre paiement élevé, une vie meilleure en Europe. Ces passeurs seront désormais plus sévèrement sanctionnés, comme ceux qui logent les étrangers dans des conditions indécentes.

La loi de régulation de l'immigration n'est pas l'interdiction de venir en France mais de limiter les arrivées à ce que nous sommes réellement capables d'intégrer, car la misère n'est toujours pas éradiquée dans notre pays et il paraît utopique de penser que l'on peut accepter tous les étrangers qui veulent venir dans notre pays.

Alors, ceux qui veulent donner des leçons de morale, qui caricaturent la réalité des textes devraient écouter et dialoguer un peu plus avec ceux qui les entourent !

## Une association à l'honneur : l'ITEP de Toul ar C'Hoat



A l'occasion de la publication de chaque newsletter, je souhaite mettre en exergue l'action d'une association particulièrement active. Pour ce numéro, l'ITEP Toul Ar C'Hoat à Châteaulin (29) :

L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) de Toul Ar C'Hoat, situé à Châteaulin (29), est un lieu unique en France, spécialisé dans l'accueil d'enfants atteints d'épilepsie. Cette maladie neurologique chronique dont souffre aujourd'hui 1% de la population française, soit 600 000 personnes, perturbe parfois gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Cet établissement médico-social dispose de 92 places, dont 64 places d'internat, 16 places d'accueil de jour et 12 en prestations en Milieu Ordinaire. L'ITEP Toul Ar C'Hoat épilepsie dispense des soins thérapeutiques, un enseignement scolaire et un accompagnement éducatif. Il propose ainsi une véritable alternative sécurisante aux hospitalisations répétées. L'accompagnement personnalisé des équipes médicales, pédagogiques et éducatives (76 salariés) est au cœur de son fonctionnement afin de prévenir les complications et d'offrir à chaque jeune les chances de grandir, de s'épanouir et de reprendre confiance. L'objectif de la prise en charge multidisciplinaire est une réinsertion en milieu ordinaire et l'accès à une formation diplômante et qualifiante. En effet, cet environnement sécurisant, structurant, stimulant et épanouissant constitue un véritable tremplin à la réinsertion scolaire et sociale des jeunes et recrée chez eux une dynamique de réussite. 100% des jeunes ont ainsi trouvé une solution d'accueil et d'accompagnement en milieu ordinaire ou adapté à la sortie de Toul ar C'Hoat.

## L'Outil en main à Grand-Champ (56)



Comme les 210 associations qui constituent le réseau national « L’outil en main », celle de Grand-Champ dans le Morbihan a pour objectif l’initiation concrète des jeunes -dès l’âge de 9 ans- aux métiers manuels et du patrimoine par des bénévoles, des professionnels à la retraite ou encore des passionnés, à raison d’une après-midi par semaine en période scolaire.

Véritable lieu d’échanges intergénérationnels, le réseau des 35 associations bretonnes « L’Outil en Main » sensibilise près de 540 jeunes à la connaissance et à la pratique de plus de 100 métiers à travers la transmission de savoirs et de savoir-faire des 870 bénévoles. Par ces activités de loisir, les enfants ont la possibilité de se découvrir des talents et de développer leur dextérité manuelle. Aussi, elles participent à la création d’un lien social fondé sur le partage tout en prévenant le risque d’isolement des seniors. Ainsi, les associations L’Outil en Main jouent un rôle clé pour attirer les jeunes vers les métiers manuels et œuvrent depuis plus de 25 ans à l’épanouissement de deux générations.

Dans le Finistère, nous pourrions à partir de communes volontaires, créer des associations « L’outil en main ».

## Novembre

- Mercredi 1er novembre 2023 : j’assiste à la cérémonie des péris en mer à Loctudy
- Vendredi 3 novembre 2023 : après le passage de la tempête Ciaran, le Président de la République, Emmanuel Macron, et quatre Ministres sont accueillis à Plougastel-Daoulas pour y rencontrer les élus, les représentants des institutions mobilisées ainsi que des agriculteurs touchés par la tempête.
- Samedi 4 novembre 2023 : assemblée générale de la SNSM du Finistère, qui compte 29 stations de sauvetage, à Saint-Pol-de-Léon, en présence du Président national, Emmanuel de Oliveira.
- Samedi 4 novembre 2023 : le Bagad Cap Caval, organise son assemblée générale à Plomeur. Un bagad à nouveau primé Champion de Bretagne cet été, à Lorient, pour la 9ème fois sur les 14 dernières années.
- Samedi 4 novembre 2023 : j’assiste à l’assemblée générale du Club Athlétique Bigouden, à Pont-L’Abbé, en présence de Jean Galfione, ancien médaillé olympique en 1996 et aujourd’hui entraîneur bénévole au CAB.
- Lundi 6 novembre 2023 : à plusieurs reprises durant la semaine, le Préfet du Finistère organise des visioconférences pour tenir les élus informés des conséquences de la tempête Ciaran et de l’action des services de l’Etat.
- Vendredi 10 novembre 2023 : inauguration, à Brest, du cabinet de conseil aux entreprises dans le domaine numérique, Accenture, qui a déjà créé 100 emplois après un an de présence aux Capucins.
- Samedi 11 novembre 2023 : cérémonie à Plonéour-Lanvern, avec dépôt de gerbes au monument aux morts, puis dénomination d’un espace urbain du nom des frères Mehu, trois frères soldats décédés lors de la guerre 14/18.
- Lundi 13 novembre 2023 : je participe au webinar Chambr’Agri 29 consacré à la problématique de la gestion quantitative de l’eau, organisé par la Chambre d’Agriculture du Finistère
- Jeudi 16 novembre 2023 : 66ème Congrès de « Légumes de France » à Saint-Pol-de-Léon, en présence du Ministre de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire Marc Fesneau, qui évoque le soutien de l’Etat prévu pour le secteur agricole affecté par la tempête Ciaran.
- Vendredi 17 novembre 2023 : suite du Congrès de « Légumes de France ». Le ministre se rend successivement à Saint-Pol-de-Léon, Saint-Renan et Kersaint Plabennec pour y rencontrer des exploitants impactés par la tempête et échanger avec les représentants des organisations syndicales.
-

- Samedi 18 novembre 2023 : j'assiste à la remise des insignes de Chevalier du Mérite maritime à Yves Talbot, après une carrière dédiée à la mer, en mairie de Penmarc'h.
- Samedi 18 novembre 2023 : inauguration, à Clohars Fouesnant, des nouvelles installations sportives, terrain de football synthétique et halle de sports, à l'invitation du Maire, Michel Lahuec et en présence du Maire-Président du pays Fouesnantais, Roger Le Goff.
- Dimanche 19 novembre 2023 : cérémonie dédiée aux morts pour la France, ce dimanche 19 novembre à Guiler sur Goyen.
- Vendredi 24 novembre 2023 : triste jour pour l'aéroport de Quimper- Pluguffan que le propriétaire, le Conseil Régional de Bretagne, abandonne en refusant de prolonger la liaison d'aménagement du territoire qui reliait la Cornouaille à Paris-Orly. Il n'y a désormais plus de liaison entre la Bretagne Occidentale et Paris-Orly.

## Décembre :

- Vendredi 1er décembre : je rencontre, lors de sa visite à Brest, la ministre des Solidarités et des familles, Aurore Bergé. J'évoque avec elle la situation des établissements sociaux et médico-sociaux et la très attendue future loi de programmation sur l'autonomie.
- Vendredi 1er décembre 2023 : je participe à l'assemblée générale de l'association des maires ruraux du Finistère, organisée à Hanvec en présence de nombreux élus et du président du conseil départemental du Finistère, Maël de Calan. L'occasion de rappeler les actions menées par l'association présidée par Nadine Kersaudy.
- Vendredi 1er décembre 2023 : inauguration, à Gouézec, de l'aménagement du bourg et de deux logements communaux rénovés.
- Lundi 11 décembre 2023 : à Quimper, j'assiste à la cérémonie d'installation du nouveau directeur de la Police nationale du Finistère, Alain Beauce.
- Lundi 11 décembre 2023 : le Préfet et le Président du conseil départemental du Finistère réunissent le premier Copil « post tempête Ciaran », à la Préfecture.
- Vendredi 15 décembre 2023 : la communauté de communes de Haute Cornouaille -qui compte 11 communes et 15.000 habitants- fête ses 30 ans, en présence du Maire-Président actuel Bernard Saliou et de son prédécesseur, Jean-René Joncour.



- **Vendredi 15 décembre 2023** : cérémonie de départ, à la Préfecture du Finistère, de Claire Maynadier, Sous-préfète de l'arrondissement de Châteaulin qui rejoint la Direction de l'immobilier du ministère de l'Intérieur et des outre mers.
- **Lundi 18 décembre 2023** : je reçois à ma permanence parlementaire la Présidente et le directeur de l'association Don Bosco.
- **Samedi 23 décembre 2023** : première cérémonie des vœux à Plouarzel dans le pays d'Iroise, à l'invitation du Maire-Président André Talarmin.
- **Jeudi 28 décembre 2023** : deuxième cérémonie de vœux de l'année à Cléden-Cap-Sizun, dont la Maire, Nadine Kersaudy, est également Présidente de l'association des Maires ruraux du Finistère.
- **Samedi 30 décembre 2023** : cérémonie des vœux à Pouldreuzic, lors de laquelle le Maire évoque les nombreux projets menés dans sa commune, dont l'aménagement du centre bourg et divers travaux à intervenir sur les bâtiments communaux.

## **Janvier :**

- **Jeudi 4 janvier 2024** : je reçois quelques membres du conseil municipal des jeunes de Quimper qui m'interrogent sur le rôle et l'action du sénateur. Un échange très intéressant qui donnera lieu à la réalisation puis la diffusion prochaine de podcasts consacrés aux institutions.
- **Vendredi 5 janvier 2024** : cérémonie des vœux à Pont-Croix, lors de laquelle le Maire, Benoît Lauriou, a annoncé l'achèvement en 2024 des travaux de reconfiguration de l'ancien petit séminaire.
- **Vendredi 5 janvier 2024** : à Plonéis, le Maire, Christian Corroller rappelle, lors de ses vœux à la population, les investissements de la commune depuis 14 ans pour produire de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments communaux.
- **Samedi 6 janvier 2024** : lors de la cérémonie des vœux, Viviane Godebert, Maire de Locmaria-Plouzané, revient sur le dynamisme de la 3<sup>ème</sup> commune du pays d'Iroise. J'évoque à cette occasion l'aménagement du centre bourg récemment inauguré.
- **Samedi 6 janvier 2024** : beaucoup de monde à la cérémonie des vœux de Saint Renan, à l'invitation du Maire, Gilles Mounier. Une ville particulièrement bien équipée et dynamique où de nombreuses animations sont organisées.
- **Dimanche 7 janvier 2024** : à Saint-Évarzec, le Maire, René Rocuet, convie les élus du territoire et la population à la cérémonie des vœux. L'occasion pour moi de saluer l'engagement des élus et de rappeler les financements dédiés aux collectivités locales par l'État.
- **Dimanche 7 janvier 2024** : cérémonie de vœux à Plomeur. Le Maire, Ronan Crédou rappelle le passage de la flamme olympique à la Torche en juin prochain et annonce qu'il propose de dénommer la salle multifonctions du nom de Léa Laurent, Maire de la commune durant 3 mandats.
- **Lundi 8 janvier 2024** : lors de la cérémonie des vœux au Guilvinec, à l'invitation du Maire, Jean-Luc Tanneau et en présence de Maël de Calan, le Président du Conseil départemental du Finistère, est évoquée la situation de la filière pêche, pour laquelle nous nous mobilisons car elle a de l'avenir dans notre région.
- **Mardi 9 janvier 2024** : rencontre au siège brestois de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Finistère avec le Directeur de la Caisse du Finistère.

- Mardi 9 janvier 2024 : réunion de travail à Brest avec l'exécutif de l'Université de Bretagne Occidentale afin de présenter l'activité et les projets de l'établissement. Avec 23.000 étudiants, l'UBO est un acteur majeur de l'enseignement supérieur - notamment en matière océanographique, et de la formation continue dans notre région.

- Mardi 9 janvier 2024 : inauguration des travaux de rénovation de la Bibliothèque Universitaire du Bouguen à Brest, suivie des vœux présentés par le Président de l'Université de Bretagne Occidentale, Pascal Olivard, qui annonce sa candidature à un nouveau mandat à la Présidence de l'UBO en 2024.

- Jeudi 11 janvier 2024 : je rencontre Christian Leymarie et Christine Cloarec, Président de l'association Toul Ar C'Hoat Épilepsies de Châteaulin et Directrice de l'Établissement géré par cette association. Cet Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) est le seul en France à s'être spécialisé dans l'accueil d'enfants et adolescents atteints d'épilepsie, une maladie neurologique chronique dont souffre aujourd'hui 1% de la population.



- Jeudi 11 janvier 2024 : cérémonie de vœux et remise de médailles du travail à Brest par la fondation Ildys présidée par Philippe Bazire, en présence de la sénatrice Nadège Havet et de la députée Graziella Melchior. Avec 1300 salariés, la fondation est un acteur important des services sociaux, médico-sociaux et de santé en Finistère.

- Jeudi 11 janvier 2024 : j'assiste à la cérémonie des vœux de Crozon, à l'invitation du Maire, Patrick Berthelot. J'ai souligné la grande vitalité de ce territoire excentré du Finistère qui compte 185 associations locales et un cadre de vie exceptionnel.

- Vendredi 12 janvier 2024 : je visite les lycées de Kerneuzec et de Roz glaz de Quimperlé où la région a investi, avec l'aide de France relance, dans de nouveaux locaux techniques pour les personnels et dans une chaudière mixte gaz-pellets.

- Vendredi 12 janvier 2024 : j'assiste, à Pont L'abbé, à l'intervention de Pascal Bodéré, rédacteur en chef au Télégramme et du dessinateur Laurent Lefevre qui rappellent l'affaire du Bugaled Breizh, ce chalutier bigouden de 24 mètres qui a coulé le 15 janvier 2004, face au cap Lizard, dans des conditions non encore élucidées.

- Vendredi 12 janvier 2024 : cérémonie de vœux à Edern, à l'invitation du maire Jean-Paul Cozien. Dans cette commune du Pays Glazik, plusieurs projets de production d'énergie renouvelable ont été réalisés.

- Vendredi 12 janvier 2024 : j'assiste à la cérémonie des vœux à la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest, au siège de Quimper.

- Samedi 13 janvier 2024 : cérémonie de vœux à Lampaul-Guimiliau. L'occasion pour le maire, Jean-Yves Postec, de féliciter Nolwenn, enfant du pays, championne de France d'endurance équestre.
- Samedi 13 janvier 2024 : cérémonie de vœux dans le Trégor à Locquirec, à l'invitation du Maire Gwénolé Guyomarc'h. 400 personnes écoutent attentivement le maire évoquer les projets de cette belle commune littorale.
- Samedi 13 janvier 2024 : cérémonie de vœux à Plourin, à l'invitation du maire Antoine Corolleur.
- Dimanche 14 janvier 2024 : cérémonie de vœux à Porspoder, dans le pays d'Iroise, à l'invitation du maire Yves Robin. J'y souligne l'engagement des élus face aux crises successives.
- Dimanche 14 janvier 2024 : j'assiste à la victoire du stade brestois 29 par 2 à 0 contre Montpellier au terme d'un beau match. Dans la foulée, Denis Le Saint, Président du stade brestois et Julien Carmona, Président du groupe CMB Arkea officialisent leur partenariat en vue de la construction du futur stade, l'Arkea park.
- Lundi 15 janvier 2024 : je reçois Guylène Esnault, Directrice académique des services de l'éducation nationale du Finistère, et plusieurs membres de son équipe pour évoquer les dossiers scolaires départementaux en cours.

## Contacts

**Au Sénat** - Loris MAZET & Aurianne FLERET, tél. 01.42.34.28.70

**À Quimper** - Catherine BILIEC & Jean-François LE GOFF, tél. 02.98.87.84.92

---

*Copyright © DR/UC ; © Sénat : © Pixabay. Mise en page par Camille Louis.*

Cette newsletter vous est adressée par **Michel Canévet**, sénateur du Finistère.